

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 30 MARS 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 11 février 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (2 membres)

Messieurs Ludovic TABIS, Patrick NECTOUX.

ABSENTS NON EXCUSÉS : (4 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs André MARTHEY, Frédéric GUIBOURG, Jean-Noël CHAMBON.

A DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 11 ; pour : 11 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°7

Monsieur le Président rappelle que la commune de Moimay a demandé au SIED 70 un transfert de sa compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir les bâtiments de la commune (Mairie, presbytère), l'ensemble du site Maison des Enfants Sainte-Marie composé de 5 bâtiments de résidence et les particuliers intéressés.

La production de chaleur sera réalisée par deux chaudières bois d'une puissance de 320 kW chacune. Le réseau de chaleur aura une longueur de 1 600 m.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, ce programme est évalué à 1 033 800 € HT, frais d'ingénierie compris.

Monsieur le Président indique que ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays des Vosges Saônoises.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les aides de l'Etat pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220330-DEL1B7BU300

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	20 100 €	ADEME	14 070 €	70%
		Préfecture - DETR/DSIL	2 010 €	10%
		Autofinancement	4 020 €	20%
Travaux Ingénierie Imprévus	1 340 000€	Préfecture - DETR/DSIL	536 000 €	40%
		Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	536 000 €	40%
		Autofinancement	268 000 €	20%

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention de l'Etat.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 5) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20220330-DEL1B7BU300